Pour les jeunes placés, le couperet de la majorité

ENFANCE EN DANGER 6|7 La fin de la prise en charge à 18 ans par l'aide sociale à l'enfance est une étape très difficile

SAINT-QUENTIN (AISNE) - *envoyé spécial*

Le 5 janvier 2023, Malik Michari a eu 18 ans. La date est restée inoubliable pour lui, mais pour de mauvaises raisons : ce jour-là, il s'est retrouvé à la rue, mis à la porte du foyer pour mineurs qui l'hébergeait à Saint-Quentin (Aisne). Il était devenu adulte et n'avait donc plus le droit de rester dans cette « maison d'enfants » accueillant des jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance (ASE), dispositif national géré par les départements, et qui s'arrête à l'âge de la majorité. *« Il fallait que je parte, même si je n'avais pas de solution derrière,* se souvient le jeune homme, 20 ans désormais, dans un café de Saint-Quentin. *Les éducateurs m'ont conseillé d'appeler le 115* [le numéro d'urgence sociale]. *J'ai perdu en même temps une aide financière de 380 euros par mois. J'avais 72 euros en poche. »*

Sans solution, le pupille de l'Etat s'adresse à une fonctionnaire territoriale qui l'aide depuis des années. *« Madame N. »*, dont il parle avec un infini respect, lui trouve un lit dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Il y restera huit mois. *« J'étais avec des toxicomanes, des dépressifs, des alcooliques. Je partageais une chambre avec un homme de 60 ans. »* Pendant cette période, Malik Michari vit au bord de l'abîme, toujours près de basculer. *« J'aurais pu ne pas être là aujourd'hui »*, relève le garçon aux boucles de cheveux sombres, dont le ton calme et avenant, et l'apparence soignée, chemise blanche et fine cravate noire sous un sweat-shirt, contrastent avec la rudesse de l'existence dont il déroule le fil.

« Parcours chaotique »

Pour tous les enfants de l'ASE, le passage à l'âge adulte est un moment couperet. Celui où, précipités dans la majorité et dépourvus du filet de sécurité du RSA (il faut avoir 25 ans pour être admissible), ils doivent faire le grand saut vers l'autonomie. Au risque d'une chute dont il est difficile de se relever. Selon le rapport annuel de 2019 de la Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Fondation Abbé Pierre), 26 % des sans-abri nés en France sont des personnes passées par l'ASE, la plupart ayant été lâchées dans la nature sans accompagnement après 18 ans. Ce qu'on appelle les « sorties sèches », fléau dénoncé par tous les connaisseurs du sujet.

« Je vis au mois le mois. Mais je sais me débrouiller avec 200 euros »

MALIK MICHARI
20 ans

Depuis février 2022, une loi oblige les départements à proposer aux néo-adultes un accompagnement après 18 ans. Il peut passer, dans le meilleur des cas, par un contrat jeune majeur (CJM), renouvelable jusqu'à 21 ans, garantissant un suivi administratif, un soutien à l'orientation professionnelle et une ressource financière récurrente. Mais, dans les faits, cette généralisation reste théorique.

« Le renforcement des droits des jeunes sortant de l'ASE intervenu en 2022 n'a pas eu, pour l'heure, d'impact notable sur le nombre de ceux qui continuent à bénéficier d'un accompagnement du département et les modalités de leur prise en charge », constate la Cour des comptes dans un rapport publié le 19 mars. Cette politique semble pourtant efficace. Selon les magistrats financiers, les bénéficiaires d'un CJM sont deux fois moins susceptibles de n'être *« ni en études, ni en emploi ou en formation »* à l'âge de 21-22 ans, en comparaison avec les autres.

A Saint-Quentin, Malik Michari n'a pas eu la chance de signer un CJM avec le département de l'Aisne. Pourquoi ? Selon le récit du jeune homme, la collectivité locale n'a pas vraiment cherché à l'aider. *« Je n'ai jamais eu de proposition d'accompagnement de sortie,* affirme-t-il. *Ils ont été absents, comme tout le monde. »* Au département, on assure au contraire avoir mis plusieurs solutions sur la table : *« M. Michari n'a pas eu la proposition qu'il espérait. Il a toujours eu des projets éloignés de la vie concrète. Si un jeune majeur n'adhère pas, nous ne pouvons rien lui imposer »*, commente Vincent Podevin-Bauduin, directeur de l'enfance et de la famille, qui, en guise de tentative d'explication à cette absence d'accord, évoque le *« parcours chaotique »* du garçon.

Le mot est faible. Né d'une mère schizophrène et d'un père ne l'ayant pas reconnu, Malik Michari est placé dans une famille d'accueil dès le berceau. Il y reste jusqu'à l'âge de 16 ans, lorsqu'il part pour fuir les maltraitances qu'il subit. Le jeune adulte raconte des punitions terribles, les milliers de *« lignes à copier »* et les *« coups de martinet »*, des privations inhumaines, les douches froides et la chambre verrouillée, ainsi que des exigences extravagantes : *« Dès l'âge de 5 ans, on m'a confié des tâches ménagères. Il fallait que je lave la salle de bains avant d'aller à l'école, que je nettoie le sol, que je ramasse le caca du chien. J'étais comme le majordome. »* Le 3 mai 2022, la mère de cette famille d'accueil a été condamnée à six mois de prison avec sursis pour les violences exercées, entre 2014 et 2020, sur quatre enfants – dont Malik Michari – placés chez elle.

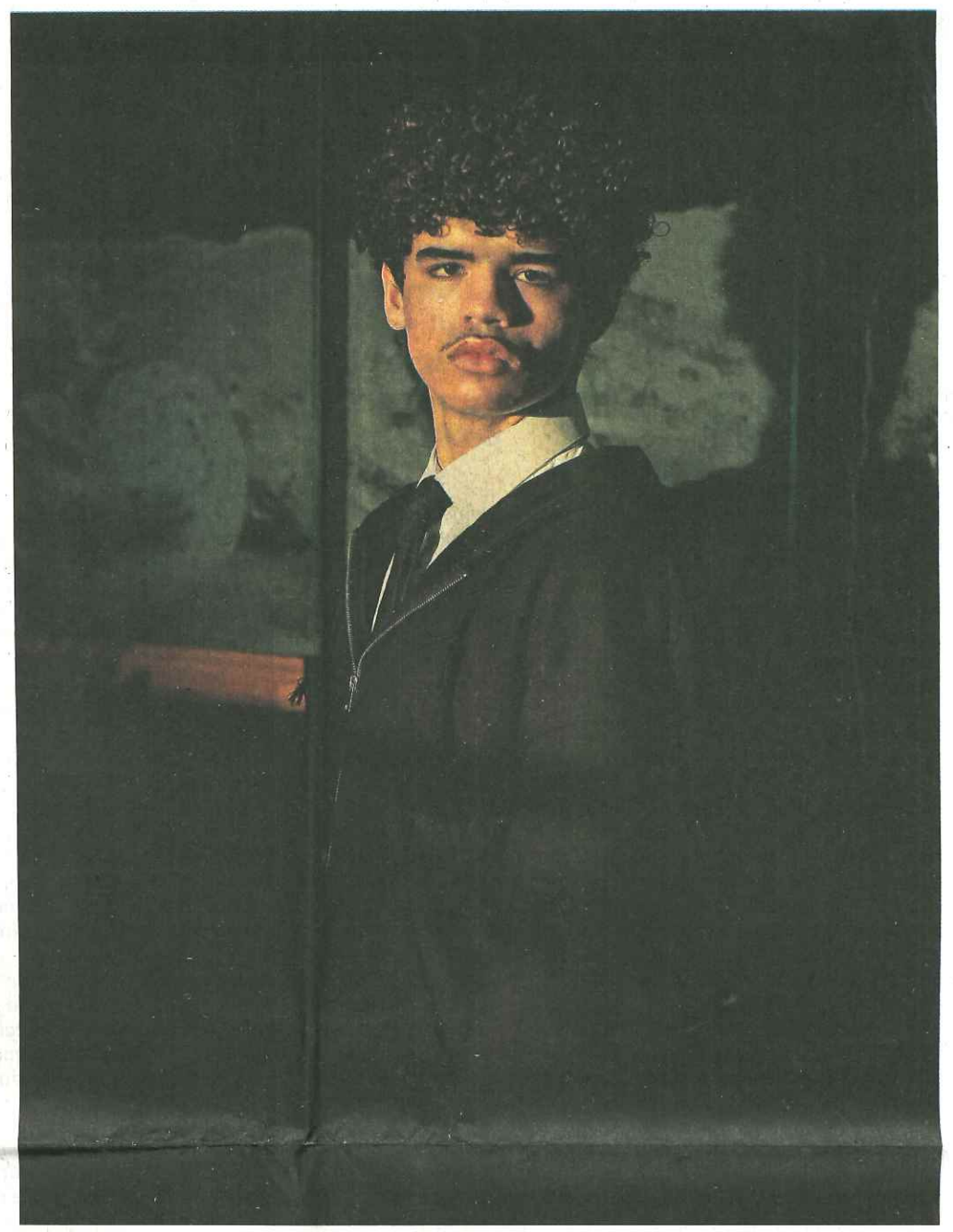

Malik Michari, 20 ans, à Saint-Quentin (Aisne), le 17 mars. AIMÉE THIRION POUR « LE MONDE »

A la faveur de petits boulots, comme intérimaire ou dans le cadre d'un service civique, et de dispositifs d'aide sociale, comme un contrat d'engagement jeune de six mois, Malik Michari, qui a arrêté l'école à 15 ans et espère reprendre des études de commerce international, a réussi à quitter son CHRS. Ce passionné de chant et d'écriture habite dans un foyer de jeunes travailleurs, au loyer mensuel de 372 euros. Le quotidien reste d'une précarité extrême : *« Je vis au mois le mois. Mais je sais me débrouiller avec 200 euros, gérer la misère. »* Dans la conversation, il formule un rêve simple, celui d'*« atteindre la stabilité financière »*. Et s'accroche à un optimisme de volonté : *« Avec tous les efforts que j'ai faits... Cela paiera un jour. Il n'est pas possible que j'aie une vie misérable de 0 à 80 ans. »*

« Le logement, la clé de voûte »

A Lyon, la fondation Acolea a pris la mesure de la problématique des « sorties sèches » par la gestion d'un CHRS qui était rempli d'anciens enfants placés. En 2019, elle a lancé un programme spécifique, Logis Jeunes, bâti sur le principe du « bail glissant ». A ces jeunes adultes qui viennent de quitter l'ASE elle commence par sous-louer un logement social, puis, lorsque leur situation s'est stabilisée, souvent au bout de dix-huit à vingt-quatre mois, leur transfère le bail. *« Le logement, c'est la clé de voûte,* constate Sarah Jeannin, de la fondation Acolea, qui dispose de 46 logements à cet effet. *Si ces jeunes connaissent la rue, la pente sera très dure à remonter. En leur évitant de vivre une rupture, nous faisons de la prévention. »*

Dans les bureaux d'Acolea, deux jeunes femmes, originaires de Lyon, se racontent tour à tour. Née sous X, Kamelia Slimani, 24 ans, sourire radieux et énergie à toute épreuve, se rappelle avoir quitté son foyer à la majorité avec ses affaires dans des *« sacs-poubelle »*. Sa chance, selon elle, fut alors d'être *« bien entourée »* et d'avoir des amis pour l'héberger. Plus taciturne, Channing Sylvestre, 22 ans, dont la mère avait une maladie mentale et le père était violent, a, elle, fugué de son foyer peu avant ses 18 ans. *« Je voulais habiter seule, je n'en pouvais plus. »* S'ensuivent des mois d'errance entre Marseille et Paris, entre *« faux plans »*, hébergements d'urgence et tentatives d'approche par des proxénètes dont elle réussit à se défaire.

Toutes deux, qui souffrent d'affections psychologiques, finissent par être orientées vers Logis Jeunes, premier pas vers la construction d'une vie indépendante. Chacune avec ses mots, elles disent l'importance d'avoir un logement à soi. *« Quand tu es dans ton appartement, tu arrives à te projeter, à prendre soin de toi »*, observe Kamelia. *« Cela a tout changé. Je me suis posée, en amour, en amitié, dans beaucoup de domaines »*, constate Channing.

Bénéficiaires d'un contrat jeune majeur, elles ont aussi été accompagnées par les éducateurs d'Acolea dans les aspects qui concernent le quotidien. *« Ils m'ont appris à cuisiner, à faire les courses, ils m'ont emmenée en vacances,* explique Kamelia. *A 18 ans, tu es encore un enfant, tu bouffes tes crottes de nez. Mais moi, je devais faire mes démarches à la CAF, comparer les mutuelles, trouver des assos d'aide alimentaire. C'était impossible. »* A côté d'elle, Sarah Jeannin renchérit : *« En France, un jeune au parcours normal voit sa situation se stabiliser autour de 24-25 ans. Et on demanderait aux enfants de l'ASE d'être prêts dès 18 ans ? »* ■

JÉRÔME LEFILLIÂTRE

Prochain article *Dans une pouponnière de Nîmes*

L'école, le « fil rouge » de Tony Quillardet, passé en famille d'accueil

A 21 ans, l'étudiant à Paris Panthéon-Assas mène des actions pour déstigmatiser ceux qui ont été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance

PORTRAIT

C'est dans un café niché au cœur du 6e arrondissement de Paris, à quelques minutes de l'université Paris Panthéon-Assas, où il étudie, que l'on retrouve Tony Quillardet, 21 ans. *« Désolé, mon professeur nous a lâchés en retard »*, souffle le jeune homme. Installé au fond de la salle, il se réjouit de ses premiers mois en master de politiques publiques. *« Je suis superépanoui, pourtant rien ne me prédestinait à ces études,* commence-t-il. *Je suis le petit dernier de la fratrie, mais j'ai très peu grandi avec mes frères et sœurs, parce qu'ils ont tous été placés en famille d'accueil ou en foyer. »* Lui aussi a été placé, de ses 7 ans à ses 18 ans. Issu d'une famille de cinq enfants, il est le seul à avoir obtenu le brevet, puis le baccalauréat mention bien, avant de décrocher une licence de droit à Dijon.

Rares sont les jeunes passés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) à être titulaires d'un diplôme, et encore plus rares ceux qui se lancent dans des études supérieures. En effet, si la loi Taquet de 2022 a rendu obligatoire la prise en charge des majeurs de moins de 21 ans sans ressources suffisantes, auparavant, les jeunes devaient quitter le dispositif à leur majorité. Une étude de France Stratégie, publiée en septembre, affirme que seulement 12 % des jeunes de l'ASE obtiennent un baccalauréat général ou un diplôme de l'enseignement supérieur, soit trois fois moins que l'ensemble des jeunes. Pour 30 % d'entre eux, le CAP ou le BEP est le diplôme le plus élevé, contre 13 % pour l'ensemble des jeunes. D'où l'intérêt, selon les auteurs de l'enquête, de faire de la réussite scolaire un *« objectif explicite du placement »*.

Une préconisation qui a du sens pour Tony. A l'âge de 15 ans, il crée une page Facebook afin de déstigmatiser les jeunes passés par la protection de l'enfance. Une manière aussi de tromper sa solitude. En terminale, il lance un podcast intitulé « Parlons d'eux », qui rencontre peu d'audience mais lui permet d'être visible des politiques et de créer rapidement l'association du même nom. Il se rend de foyer en foyer afin de faire connaître au grand public les histoires de ces jeunes.

« Echapper à mes parents »

De son enfance avant d'être placé, à Chevigny-Saint-Sauveur, dans la couronne dijonnaise, Tony se souvient des coups – de ceinture, de martinet –, des couverts qui volaient dans la pièce. Il se rappelle aussi la faim, les malaises à l'école, et puis le frigo vide. Son père, avec qui il n'a jamais habité, vivait de petits emplois tandis que sa mère alternait arrêts maladie et travail en tant qu'auxiliaire de vie. *« Aujourd'hui, je déteste avoir les placards vides, je les remplis, quitte à faire du gâchis »*, avoue-t-il, un peu gêné.

Ces violences, il n'en avait jamais parlé en public. La première fois, ce fut lors de son audition à l'Assemblée nationale, le 21 mai 2024, dans le cadre de la délégation aux droits des enfants. Pourtant, dès l'école primaire, certains comportements alertent : les absences répétées, le manque d'hygiène... *« Ma mère nous interdisait de prendre des douches, elle gardait l'eau chaude pour elle. Et puis, il y avait aussi les comportements violents que je pouvais reproduire »*, admet le jeune homme qui se rendait seul à l'école dès l'âge de 6 ans.

L'école est contactée par des parents d'élèves et des membres de la famille qui dénoncent une situation d'abandon. Alors, avec des collègues, Clara (les personnes citées par leur prénom ont requis l'anonymat), son institutrice de CE1, décide de faire un signalement. *« L'école est le fil rouge de ma vie,* reprend Tony Quillardet. *C'est elle qui m'a protégé, c'est elle qui m'a fait exister, et c'est elle qui m'a permis d'échapper à mes parents. »*

« Ce qui a été le plus compliqué, c'était son intégration dans les groupes », rapporte Nathalie, sa mère d'accueil, qui se rappelle les comportements violents et sa difficulté à s'ouvrir aux autres. Au collège, à Venarey-les-Laumes (Côte-d'Or), elle l'inscrit à des cours de théâtre et à des ateliers radio. *« Il a toujours été un bon élève, il se battait pour la première place. »*

Un enfant « comme les autres »

L'école lui a surtout permis de se sentir un enfant *« comme les autres »*, de ne pas être *« juste un enfant placé »*. Son amie Jessica Neyron, 21 ans, qui a été placée à 3 ans, partage ce point de vue. *« Ce parcours de vie nous rend très autonomes, c'est ce qui nous oblige à nous accrocher à nos études, parce que notre indépendance coûte cher, sans soutien financier des parents »*, note l'étudiante en licence de droit à l'université de Dijon. Tony, lui, a bénéficié d'une bourse de la Fondation Francis Bouygues pour ses études, et a décroché, en parallèle, un job étudiant en tant que chargé de mission protection de l'enfance à l'action sociale, qui organise les Assises nationales de la protection de l'enfance.

Après son master de politiques publiques, Tony veut préparer à Assas les concours de la fonction publique. S'il souhaite travailler dans le social, cela ne sera pas dans le domaine de la protection de l'enfance. *« Il est peut-être temps que je sorte de mon carcan »*, dit-il, malicieux. *« Ce qui m'a motivé à faire des études prestigieuses, c'était l'envie d'être un exemple et de montrer qu'un enfant placé peut réussir »*, affirme le jeune homme. ■

MINH DRÉAN